

Le cadre prudentiel en matière de risque climatique

RÈGLEMENTATION PRUDENTIELLE



7H



Sur demande



Animation

Jean Lou GALISSI :

Spécialiste du contrôle de conformité des établissements bancaires et financiers, et de l'audit interne



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1140€ HT par participant

Non adhérent : 1290€ HT par participant

Intra : nous consulter



Modalités pédagogiques

Apports théoriques | travail en sous-groupe au travers d'études de cas | quiz d'évaluation individuels et collectifs | échanges de bonnes idées et de bonnes pratiques



Moyens pédagogiques

Diaporama | vidéos | livret d'animation détaillant précisément le déroulement de chaque journée et tous les exercices et études de cas

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux liés au changement climatique pour le secteur bancaire et financier, les attentes de la BCE et du superviseur national ainsi que le cadre prudentiel relatif au risque climatique,
- Comprendre le lien entre le changement climatique et le secteur financier,

- Mettre en œuvre des mesures adaptées.

PUBLIC VISÉ

Membres de la gouvernance, fonctions de contrôles (conformité, contrôle permanent, etc.)

PROGRAMME

► INTRODUCTION

- I. Le cadre de référence en matière de risque climatique (enjeux liés aux changements climatiques suite à l'Accord de Paris sur le climat...)
- II. Le cadre prudentiel général en matière de risque climatique (Typologie des risques liés au climat, CESR, BCE, ACPR, EBA ...)

► RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET À L'ENVIRONNEMENT

- I. Définitions
- II. Caractéristiques des risques liés au climat et à l'environnement
- III. Observations tirées de rapports de synthèses (BCE, CESR...)

► ATTENTES PRUDENTIELLES RELATIVES AUX MODÈLES ET À LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

- I. Environnement économique
- II. Stratégie opérationnelle

► ATTENTES PRUDENTIELLES RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET À L'APPÉTENCE POUR LE RISQUE

- I. Principales questions soulevées par les demandes des régulateurs
- II. Organe de direction
- III. Appétence pour le risque
- IV. Structure organisationnelle
- V. Obligation de déclaration

► ATTENTES PRUDENTIELLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

- I. Cadre de gestion des risques
- II. Gestion du risque de crédit
- III. Gestion du risque opérationnel
- IV. Gestion du risque de marché
- V. Analyses de scénarios et tests de résistance
- VI. Gestion du risque de liquidité

► ATTENTES PRUDENTIELLES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION

- I. Politiques et procédures de déclaration
- II. Contenu des déclarations sur les risques liés au climat et à l'environnement

► LES OBJECTIFS MINIMUM À ATTEINDRE À COURT TERME